

DEVELOPPEMENT DURABLE l'ECO Artisan :

présentation de la démarche

**Pour l'amélioration de la performance énergétique
des bâtiments existants**



LA SOLUTION CAPEB :

LES ECO ARTISANS



Une marque de la CAPEB

**Différencier et valoriser les artisans qui seront capables
de répondre aux enjeux de la rénovation thermique**



Création d'une marque
ECO Artisan

C'est aussi une marque déposée par la CAPEB, qui sera gérée par un organisme indépendant



- Une démarche volontaire
- Individuelle de l'entreprise
- Ouverte à l'ensemble des entreprises
- Reposant sur 3 grands engagements



- **Engagement n°1 : une compétence en évaluation thermique globale**

Proposer systématiquement à son client et être capable de réaliser, une évaluation des performances thermiques globales de son logement.

En matière de qualité de services :

Fournir cette évaluation dans le délai convenu avec le client

Donner suite dès le premier contact



Mise à disposition par la CAPEB de formations
aux économies d'énergie et identification de
logiciels d'évaluation thermique



Engagement n°2 : fournir un conseil global

- Conseiller à son client des techniques cohérentes, améliorant l'efficacité thermique de son logement (isolation, menuiseries extérieures, système de chauffage et ECS, énergie, ventilation, etc.) en fonction des demandes et possibilités du client.

[Pour l'artisan, il ne s'agit pas de se substituer à un autre métier que le sien mais de fournir un conseil avisé sur des possibilités de travaux concourant à de meilleures performances énergétiques]



Engagement n°3 : réaliser des travaux et contrôler leur qualité

- Proposer des solutions adaptées et efficaces (le cas échéant des nouveaux matériaux, des énergies renouvelables...) dans son corps de métier,
- Etablir des devis avec des variantes en vue d'optimiser la performance énergétique
- Vérifier la qualité des travaux réalisés lors de la réception,
- Vérifier la satisfaction de son client en matière de qualité de services :

1. *Être clairement identifiable dans ses compétences*
2. *Fournir le devis dans le délai convenu avec son client*
3. *Respecter les clauses du devis et ne les modifier qu'après accord de son client*





C'est faire appel à une entreprise :

- **compétente** dans une spécialité "nouvelle" : l'efficacité énergétique
- **fiable** et reconnue qui lui apporte des garanties
- en capacité de le conseiller, **en toute indépendance** pour améliorer l'efficacité énergétique de son logement





- une réponse **pertinente et durable** face à la montée de la concurrence.
- une **compétence métier renforcée**.
- une démarche **engageante** qui contribue au positionnement de l'entreprise ainsi qu'à sa **valorisation** (économique et citoyenne).
- Une opportunité à moyen terme pour travailler en réseau.





La nouvelle énergie du bâtiment



Une marque de la CAPEB

10